

Règlement du jeu
«LE CALENDRIER DE L'AVENT DU CALVADOS»



Article 1. ORGANISATION

CALVADOS ATTRACTIVITÉ, association Loi 1901

Inscrit sous le numéro de SIRET 780.714.408

Dont le Siège Social se trouve 8 RUE RENOIR - 14054 CAEN CEDEX 4,

Organise du **mardi 1^{er} DÉCEMBRE 2020 au jeudi 24 DÉCEMBRE 2020 inclus**

Uniquement sur le site internet **www.calvados-tourisme.com**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : "**LE CALENDRIER DE L'AVENT DU CALVADOS**".

Article 2. PARTICIPATION

Ce jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices ainsi que de leur famille, y compris les concubins et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. Les organisateurs pourront demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse) par jour.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Article 3. OBJET DU JEU ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu a pour objet la mise en avant des savoir-faire du Calvados.

Pour participer les candidats devront se connecter à **www.calvados-tourisme.com**, cliquer sur le visuel annonçant le jeu et se laisser guider.

Ils auront à cliquer sur la date du jour, cliquer sur le bouton « **Je m'inscris** », remplir le formulaire d'inscription et valider l'inscription.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Chaque gagnant sera contacté par mail pour l'informer de son gain et, soit il recevra le lot de manière électronique (bon d'achat) soit le lot lui sera adressé directement à l'adresse qu'il aura indiquée sur le bulletin.

Si le lot était retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée), il sera alors considéré comme abandonné par le gagnant.

Tout lot non réclamé dans le délai de TROIS MOIS après la désignation du gagnant sera considéré comme abandonné par le gagnant.



Quand Calvados rime avec Santa Claus

Jusqu'à Noël, le Calvados vous fait gagner des cadeaux de nos artisans locaux. Des bouteilles de calvados, bien sûr, mais aussi des tas de produits tendance qui vous plairont forcément ! 24 jours, 24 chances de gagner.

[JE DÉCOUVRE LE CALENDRIER](#)

Article 4. SÉLECTION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué quotidiennement du mercredi 2 décembre 2020 au vendredi 25 décembre 2020 avant midi par l'organisateur du jeu pour désigner LES GAGNANTS du jour parmi tous les participants du jeu en ligne de la veille ayant correctement rempli leurs formulaires de participation.

Article 5. PRÉSENTATION DES LOTS

Lots correspondants au jeu du mardi 1^{er} décembre 2020

10 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **80 €** (frais de port inclus) à valoir sur la boutique en ligne de la société Filt 1860 : <https://www.filt1860.fr/>

Validité : 3 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du mercredi 2 décembre 2020

10 lots équivalents

Coffret découverte (carton 6 bouteilles de vin de Normandie) d'une valeur de **64,10 €**

Entreprise Les Arpents du Soleil

Lots correspondants au jeu du jeudi 3 décembre 2020

20 lots équivalents

Colis gourmand composé d'un bloc de foie gras de canard de 200 g avec morceaux, d'un bloc de foie gras de canard de 200 g sans morceaux et d'une boîte de confit de canard 2 cuisses d'une valeur de **30,70 €**

Entreprise Saveurs d'Auge

Lots correspondants au jeu du vendredi 4 décembre 2020

12 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur de **60 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société Birdz wear : <https://birdz.shop/>

Validité : 1 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lot correspondant au jeu du samedi 5 décembre 2020

Un atelier de cuisine privatif VIP en visio-conférence avec le chef étoilé calvadosien Johan Thryiot afin de composer et préparer son menu de Noël d'une valeur de 1 000 €

Lots correspondants au jeu du dimanche 6 décembre 2020

2 lots équivalents

Une Dulcie (instrument de musique nomade à 4 cordes) en résine alu hybride black standard d'une valeur de **339 €**

Entreprise La Dulcie

Lots correspondants au jeu du lundi 7 décembre 2020

10 lots équivalents

Colis gourmand d'une valeur de **67.14 €** composé de 11 douceurs : Sablés enrobés de chocolat - 220g / Popcorn au caramel - 215g / Caramels fondants enrobés de chocolat / Truffes aux éclats de Caramel d'Isigny / Sachet 500g caramels tendres / Pot d'éclats de caramel d'Isigny - 250g / Boîte en fer « Souvenirs d'enfance » - 250g caramels fondants / Coulis de caramel au beurre salé - 320g / Crème de caramel à la noisette - 250g / 13 x sucettes au caramel / Thé Damman au caramel - 25 sachets

Lots correspondants au jeu du mardi 8 décembre 2020

3 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur de **275 €** (frais de port offerts) à valoir sur les produits proposés par Le Saumonier à Bayeux (Maître artisan)

Lots correspondants au jeu du mercredi 9 décembre 2020

14 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur de **50 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la Biscuiterie Jeannette : <https://www.jeannette1850.com/>

Validité : 1 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du jeudi 10 décembre 2020

5 lots équivalents

Bouteille de Calvados Royal d'une valeur de **149 €** (frais de port offerts)

Entreprise Château du Breuil SAS

Lots correspondants au jeu du vendredi 11 décembre 2020

14 lots équivalents

Coffret de chocolats assortis d'une valeur de **45 €** (frais de port offerts)

Entreprise Alban Guilmet - Chocolatier

Lots correspondants au jeu du samedi 12 décembre 2020

14 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **50 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société OREP Éditions : <http://orepeditions.com/>

Validité : 3 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du dimanche 13 décembre 2020

4 lots équivalents

Un parapluie Passvent d'une valeur de **179 €** (frais de port offerts) Entreprise Alban Guilmet - Chocolatier

Lots correspondants au jeu du lundi 14 décembre 2020

14 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **50 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société Fabrique-moi un bonbon : <https://www.fabriquemoiunbonbon.fr/>

Validité : 6 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du mardi 15 décembre 2020

8 lots équivalents

Carte cadeau d'une valeur de **100 €** (frais de port inclus) à valoir sur la boutique en ligne de la société Les Caencaens : <https://lescaencaens.com/>

Validité : 1 an

Lots correspondants au jeu du mercredi 16 décembre 2020

5 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **150 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société Domaine Famille Dupont (produits cidricoles) : <https://www.calvados-dupont.fr/>

Validité : 3 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du jeudi 17 décembre 2020

12 lots équivalents

Colis bien-être d'une valeur de **58.10 €** composé de 5 produits : 1 savon parfumé, 1 savon en forme d'âne, 1 savon à l'huile d'argan, 1 crème pour les mains et 1 flacon 400 ml de lait corporel

Entreprise Au paradis des ânes

Lots correspondants au jeu du vendredi 18 décembre 2020

15 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **50 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société Les Savons d'Orély : <https://www.savons-orely.net/>

Validité : 3 mois - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Lots correspondants au jeu du samedi 19 décembre 2020

14 lots équivalents

Coffret découverte Trio normand (3 x 20 cl) d'une valeur de **49 €** (frais de port offerts)

Entreprise La Ferme de Billy

Lots correspondants au jeu du dimanche 20 décembre 2020

6 lots équivalents

Bouteille de calvados millésime 2000 d'une valeur de **110 €** (frais de port offerts)

Entreprise Calvados Christian Drouin

Lots correspondants au jeu du lundi 21 décembre 2020

14 lots équivalents

Colis gourmand « Duo Calvados et chocolat » d'une valeur de **49,35 €** comprenant : 1 coffret assortiment Sablés d'Asnelles" 750g / 1 réglette de 8 tonneaux au Calvados "Chocogil" / 1 sachet d'orangettes biscuiterie Gourm'handi'ses 100g / 1 mignonnette de calvados "trou Normand" 10cl

Entreprise Produits Normandie

Lots correspondants au jeu du mardi 22 décembre 2020

8 lots équivalents

Cabocheon émaillé représentant une fleur d'une valeur de **90 €** (frais de port offerts)

Entreprise La Poterie du Mesnil de Bavent

Lots correspondants au jeu du mercredi 23 décembre 2020

8 lots équivalents

Carte cadeau d'une valeur de **100 €** (frais de port inclus) à valoir sur la boutique en ligne de la société Les Savons de Joya : <https://lessavonsdejoya.com/>

Validité : 1 an

Lots correspondants au jeu du jeudi 24 décembre 2020

4 lots équivalents

Bon d'achat d'une valeur unitaire de **300 €** (frais de port offerts) à valoir sur la boutique en ligne de la société Calvados Expérience, by Père Magloire : <https://www.calvados-experience.com/>

Validité : 1 an - Bon d'achat indivisible (commande en une seule fois)

Les dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et les organisateurs pourront en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leur dotation dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot sera donnée en temps utiles aux gagnants.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, CALVADOS ATTRACTIVITÉ se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure. Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant,

la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas transmis correctement les bonnes coordonnées postales, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots ou gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable si les lots ou gains sont endommagés en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état des lots à la livraison.

Article 6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront prévenus directement par l'organisateur du jeu par e-mail du lot qu'il aura gagné (le bon cadeau sera inclus dans le mail) au plus tard à 14h le lendemain du jour de la participation.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les informations obligatoires qu'il a mentionnées dans le formulaire d'inscription : Nom / Prénom / E-mail / Téléphone / Age / Adresse postale complète.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer de réclamation.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

En cas de contestations, seul le listing des participants de la société organisatrice fait foi.

Article 7. REMBOURSEMENTS

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion pour participer au jeu se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom. Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **CALVADOS ATTRACTIVITÉ - 8 Rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4.**

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement leur nom, prénom, adresse complète, le jeu concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Ce remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.95 Euros).

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **CALVADOS ATTRACTIVITÉ - 8 Rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 8. RÉCLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 24 Décembre 2020** le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

CALVADOS ATTRACTIVITÉ sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 10. VIE PRIVÉE

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 25 mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées. Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) PARTICIPATION AU JEU

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

2) LES DONNÉES PERSONNELLES RECUEILLIES

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : nom, prénom, adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail).

3) LES DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu.

Elles seront uniquement destinées à la société organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation des gagnants et de la distribution des lots.

Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

4) DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu et la distribution effective des lots tel qu'énoncé au présent règlement et ce conformément à la Loi.

5) LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est : **Karl JOLY - CALVADOS ATTRACTIVITÉ**. Il veille au respect des réglementations.

CALVADOS ATTRACTIVITÉ protège les droits des participants dont il possède les données. Ses serveurs de stockage sont fiables et sécurisés.

CALVADOS ATTRACTIVITÉ protège les données afin d'éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

CALVADOS ATTRACTIVITÉ s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

6) DROIT DES PARTICIPANTS SUR LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

En effet, en vertu de l'article 15 paragraphe 1 RGPD, vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant et qui ont été conservées.

Vous possédez en outre d'un droit de rectification (article 16 RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD) de vos données à caractère personnel.

Comme indiqué ci-dessus, vous bénéficiez également d'un droit d'opposition en vertu de l'article 21 RGPD, si le traitement des données est fondé sur l'article 6 paragraphe 1 E ou F.

Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition reste valable à l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Il est également ici rappelé que l'article 20 RGPD indique que vous disposez d'un droit à la portabilité des données si vous avez-vous-même fourni des données traitées.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort.

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment et ce conformément à l'article 6 paragraphe 1A, ou à l'article 9 paragraphe 2A RGPD.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affectée.

Le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment à ce que ces données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante : **CALVADOS ATTRACTIVITÉ - 8 rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4**

Vous pouvez également poser toutes vos questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en nous adressant un courrier à la même adresse, au responsable du traitement.

Article 11. OBTENTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de **CALVADOS ATTRACTIVITÉ - 8 Rue Renoir - 14054 CAEN Cedex 4 - Tél. 02 31 27 90 30**

Article 12. LOI APPLICABLE

Le jeu, le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Article 13. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé **chez la SAS HUISSIERS REUNIS David DI FAZIO, Lionel DECOTTE, Alexis DEROO, Xavier DELARUE**, Office de Mornant 69440, 13 Rue Louis Guillaumond.

Il peut être consulté en ligne sur le site **[/www.reglement-jeux.fr](http://www.reglement-jeux.fr)**

Suivant Procès-Verbal de Constat de Dépôt de Règlement de jeu du **25 NOVEMBRE 2020** qui se trouve annexé à la minute de l'Etude.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT EST INTERDITE
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.